



**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban**  
**MRC de Mékinac**

---

**RÈGLEMENT : N° 2018-361**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #347 CONCERNANT L'AJOUT DU REGROUPEMENT PARTICULIER D'AUTRES COMMERCES LOURDS À LA ZONE 48.

---

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en vertu le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marjolaine Morasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS (Mme Diane DuSablon étant absente)

QUE SOIT ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 2018-361 QUI SUIT :

**Article 1 : Titre du règlement**

Le présent règlement porte le titre de :

**"Règlement modifiant le règlement de zonage # 347 concernant l'ajout du regroupement particulier d'autres commerces lourds à la zone 48"**

**Article 2 : Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 3 : But du règlement**

Le présent règlement vise à ajouter l'usage 582 Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses à la zone 48P.

**Article 4 : Modification de la grille des spécifications**

La grille des spécifications est modifiée de la façon suivante :

Un "X" est ajoutée, pour la zone 48 vis-à-vis la classe commerciale et de services "C", sous-classe b) lourde, regroupement particulier autres commerces lourds.

**Article 5 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

Ce 8e jour de mars 2019

---

M. Serge Deraspe, maire

---

Mme Pascale Bonin, directrice générale

Avis de motion :	14 décembre 2018
Adoption du premier projet de règlement :	14 décembre 2018
Assemblée publique de consultation :	18 janvier 2019
Adoption du second projet de règlement :	18 janvier 2019
Avis d'approbation référendaire :	1 février 2019
Adoption du règlement :	8 mars 2019
Certificat de conformité de la MRC de Mékinac :	17 avril 2019
Avis public de promulgation:	24 avril 2019